

N'attendez pas le dernier moment pour passer commande.

Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE



NOTICE de la VALIDATION du PERMIS de CHASSER

Cher(e) adhérent(e),

validez votre permis de chasser par :



INTERNET sur www.chasse44.fr

Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.

Comme 70 % des chasseurs, optez pour une **E-VALIDATION** !

C'est IMMÉDIAT en l'imprimant à la maison !

Ou, recevez-la par courrier sous 10 jours (environ).

COURRIER

Suivez les 8 étapes détaillées au verso.

Délai : 15 jours environ.



En LOIRE-ATLANTIQUE

• Sur la demande de validation (si nécessaire) :

✎ **Renseigner OBLIGATOIREMENT le pays, le département et le lieu de votre naissance**, tous vos prénoms et, pour les détenteurs d'un permis «vert» délivré (avant le 1/09/2009) par une Préfecture, le numéro de département de délivrance de votre permis.

✎ Pour chasser la bécasse, cochez une des cases sur la demande de validation du permis de chasser. L'absence de demande vaut renonciation. Pour la délivrance d'un carnet la saison suivante, nous informer de vos prélèvements est obligatoire en fin de saison (Même bredouille). C'est automatique avec Chassadapt.

• Délivrance des validations uniquement par correspondance (internet ou courrier). Inutile de vous déplacer à la Fédération, délivrance sur place à compter du 30 septembre 2024.

• En Loire-Atlantique, la validation départementale (comme nationale) permet de chasser, toutes les espèces chassables, petit ET grand gibier, sur l'ensemble du département. Et dans «les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contiguë* située dans les départements limitrophes» (* à cheval entre deux départements).



43,10 € REMBOURSÉS !

S'agissant d'un remboursement, ne déduisez pas cette somme du montant total de votre permis.

PARRAINAGE

43,10 € en parrainant un chasseur inactif depuis 3 ans qui profitera, lui aussi, d'un remboursement de 43,10 €. Conditions et formulaire disponibles sur www.chasse44.fr et auprès de la Fédération.

- DE 18 ANS

43,10 € pour les mineurs (- de 18 ans à la date de validation) n'étant pas "nouveau chasseur", validant un permis annuel pour la LOIRE-ATLANTIQUE et joignant un justificatif au bon de commande (copie du permis de chasse, de la carte nationale d'identité ou du passeport).

ASSISTANCE
02.40.89.94.84

VALIDER par COURRIER

Cochez les cases pour être sûr(e) de ne rien oublier

Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en l'absence d'assurance est nul de plein droit.

1

Compléter et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation.

• **OBLIGATOIRE** : si cela n'est fait, préciser votre pays, département et lieu de naissance.

- Renseigner tous vos prénoms.
- Pour les détenteurs d'un permis "vert", indiquer le N° du département de délivrance.

Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

2

Cocher une des cases (à gauche de la signature) si vous souhaitez (ou non) chasser la bécasse.

Même bredouille, nous informer de vos prélèvements est obligatoire pour la délivrance d'un carnet la saison suivante !

Pour déclarer vos prélèvements :

- Utilisez l'application pour smartphone CHASSADAPT (retour automatique des prélèvements)
- Ou, recevez un carnet de prélèvement bécasse "papier" (retour obligatoire des prélèvements à la Fédération, même bredouille, en fin de saison).

4

Choisir le(s) type(s) de validation sur le bon de commande :

Nationale

Pour chasser sur tout le territoire français.

Départementale

Pour chasser en Loire-Atlantique et dans "les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contiguë située dans les départements limitrophes".

Temporaire

Pour chasser, 3 ou 9 jours consécutifs, dans le département de votre choix.

Tarifs au 02.40.89.94.84

3 jours consécutifs
(renouvelable 2 fois)

OU (offres non cumulables)

9 jours consécutifs
(non renouvelable)

3

Signer impérativement votre demande de validation.

5

Souscrire une assurance "chasse", dans la compagnie de votre choix, est OBLIGATOIRE.

- Si vous prenez l'assurance responsabilité civile (RC) proposée dans le bon de commande : Cochez la case sur le bon de commande et réglez les 20 € de la RC avec votre validation sur un même chèque (ex : 155,67 + 20 = 175,67 €).

ATTENTION, la RC garantie uniquement les dommages causés à autrui.

→ Pour les options complémentaires (RAPPEL : Souscription possible uniquement pour ceux validant la RC), utilisez la notice d'assurance jointe et envoyez leur un règlement séparé.

- Dommages corporels afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.
- Dommages aux chiens pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle.
- Dommages au fusil : Souscription uniquement via internet.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE

→ LIRE LA NOTICE JOINTE

→ **0820.433.433** (0,40 € / APPEL)

6

Payer uniquement par chèque à l'ordre de "Régie FDC 44".

7

VÉRIFIER

- l'ORDRE de votre chèque,

- LE MONTANT DU CHÈQUE. IL DOIT ÊTRE JUSTE EN LETTRES ET EN CHIFFRES (ARRONDI INTERDIT),

- les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque,

- avoir renseigné votre lieu de naissance ; vos prénoms ; le département de délivrance de votre permis "vert".

Toute erreur entraîne le renvoi de votre dossier

Exemple

• Validation nationale avec la revue et l'assurance
→ 248,55 € : Deux cent quarante-huit euros et cinquante-cinq centimes

• Validation départementale avec la revue et l'assurance
→ 175,67 € : Cent soixante-quinze euros et soixante-sept centimes

8

Envoyer le bon de commande et le règlement à FDC 44 – CS 40413 – 44204 NANTES Cédex 2
Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER

CAMPAGNE DE CHASSE
2024/2025

Articles du Code de l'Environnement
L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Numéro d'identification

Cadre réservé à la Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE

Références du permis de chasser *

- original duplicata de l'OFB / ONCFS document étranger équivalent
 certificat provisoire de capacité

Numéro :

Délivré le :

Par * : Préfecture :

Département de délivrance : [] [] [] -

OFB / ONCFS Pays :

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'OFB / ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :

Numéro : Délivré le :

↑ * cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle accordée par * :

Père Mère Tuteur Juge des tutelles

NOM - Prénom :

Le : Signature :

DEMANDEUR

NOM - Prénom(s) - adresse

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse, veuillez les modifier.

Indiquer tous vos prénoms (OBLIGATOIRE)

1^{er} prénom :

2^{ème} prénom :

3^{ème} prénom :

4^{ème} prénom :

Naissance (OBLIGATOIRE)

Date :

Ville (lieu) :

Numéro du Département (si né(e) en France) : [] [] []

Pays : FRANCE Autres :

Contact

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L. 312-16 du code de la sécurité intérieure ;
- aux personnes privées, en application des articles L. 423-25-4 ou L. 428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L. 423-25-2, L. 423-25-4 ou L. 428-15 ;

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance sur le prix, les garanties et Conditions Générales (ci-jointe ou consultable à la Fédération / sur www.chasse44.fr ou www.clc.jassuremonreseau.fr/particuliers).

- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5^e de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;

- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :

- toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).

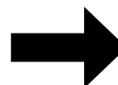
Bécasse : je souhaite (Cochez une seule case)

- utiliser l'application CHASSADAPT sur smartphone.
 recevoir un carnet de prélèvement bécasse papier.
 renoncer à chasser la bécasse.

L'absence de réponse vaut renonciation à chasser la bécasse.

Fait à le

**SIGNATURE
OBLIGATOIRE**



L'absence de signature entraîne le renvoi de votre dossier



BON DE COMMANDE

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2024-2025

VALIDATION NATIONALE	Pour chasser le petit et le grand gibier sur tout le territoire français.	<input type="checkbox"/>	228,55 €⁽¹⁾
	Timbre national 103,09 € + Droit de timbre 9 € + Redevance OFB 49,07 € + Part forfaitaire de la FNC 55,89 € + Frais de dossier 5 € + Revue "Chasse 44" 6,50 € Pour chasser le sanglier dans les départements de droit local <input type="checkbox"/> 57, <input type="checkbox"/> 67 ou <input type="checkbox"/> 68, vous devez ajouter une contribution de 70 € qui sera valable dans les 3 départements. Contactez-nous au 02.40.89.94.84.		

VALIDATION DÉPARTEMENTALE LOIRE-ATLANTIQUE	Pour chasser le petit et le grand gibier en LOIRE-ATLANTIQUE.	<input type="checkbox"/>	155,67 €⁽¹⁾
	Timbre fédéral 86,10 € + Droit de timbre 9 € + Redevance OFB 49,07 € + Frais de dossier 5 € + Revue "Chasse 44" 6,50 €		

⁽¹⁾ Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue "Chasse 44", retirez 6,50 € du montant indiqué soit 222,05 € pour le national et 149,17 € pour le départemental. Les arrondis sont interdits. Soyez très vigilant sur le montant, en lettres et en chiffres, du chèque.

VALIDATION TEMPORAIRE de 3 ou 9 jours Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période	Pour chasser, 3 ou 9 jours consécutifs, dans le département de votre choix. Tarifs au 02.40.89.94.84	<input type="checkbox"/>,..... €
	<input type="checkbox"/> Départemental (inscrire le N° du département) : _____ ou <input type="checkbox"/> National		
	<input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du au		
	<input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du au		

ASSURANCE CHASSE	ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré N'ENVOYEZ PAS VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE.	<input type="checkbox"/>	20 €
	Je souscris l'assurance RC chasse MAPA - Diot-Siaci CLC (sans couverture du chien). Lire la notice de l'assureur sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes. Réglez les 20 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 155,67 + 20 = 175,67 €). (à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)		
Nom du représentant légal : Né(e) le à Adresse : Code Postal : Ville :			
Pour tous RENSEIGNEMENTS ou OPTIONS complémentaires (chien, individuelle corporelle, arme). ➔ 0820.433.433 (0,40 € / appel) ou utilisez la notice jointe en leur envoyant un règlement séparé.			

PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE



Vérifiez le montant
ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT

Signez

Montant Total,..... €
----------------------	---------------

ATTENTION

N'oubliez pas au verso de

- préciser votre lieu de naissance,
- signer le bon de commande,
- cocher la case pour chasser, ou non, la bécasse.

Comptez environ **15 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.